

PROJET DE LOI
adopté
le 12 juin 2008

N° 113
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2007-2008

ATTENTION

DOCUMENT PROVISOIRE

Seule l'impression définitive a valeur de texte authentique

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du **traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur le droit d'auteur.***

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

**Assemblée nationale (13^{ème} législ.) : 353, 777 et T.A. 130.
Sénat : 281 et 368 (2007-2008).**

Article unique

Est autorisée la ratification du traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur le droit d'auteur, adopté à Genève le 20 décembre 1996, et dont le texte est annexé à la présente loi (ensemble les déclarations communes) ⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 juin 2008.

Le Président,

Signé : Christian PONCELET

⁽¹⁾ Nota : voir le document annexé au n° 353 (AN, 13^{ème} législ.).